



Anael Finance iSeries

Préparation de la déclaration de TVA

© Copyright 2018 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries V7

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : septembre 25, 2018

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Prérequis.....	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Fonctionnalités	7
Objet.....	7
Principe général	8
Prérequis.....	8
Exemples de saisie de factures soumises à la TVA	9
Chapitre 2 Paramétrage	11
Exercice société (PAN015).....	11
Journaux (PAN060CLP)	12
Taux de TVA (PVA010CLP)	12
Catégories de comptes généraux (PAN420CLP)	14
Plan comptable par exercice (PAN021)	14
Comptes externes (PAN450CLP).....	16
Proratas de TVA (PVA020CLP)	17
Constantes (PANCS1CLP).....	18
Chapitre 3 Traitements	19
Enregistrement des écritures.....	19
Préparation de TVA	20
Calcul sur acquisitions européennes (PVA600).....	21
Traitements.....	22
Liste de calcul de la TVA sur acquisitions européennes	23

Déclaration sur encaissements (PVA100)	23
Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur encaissements (programme PVA150)	26
Déclaration sur débits (PVA300)	26
Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur débits (programme PVA360)	29
Etat récapitulatif de la TVA sur débits (programme PVA350)	29
Etat récapitulatif de la TVA sur débits par compte (programme PVA351)	29
Déclaration sur récupérations (PVA200)	30
Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur débits (programme PVA260)	33
Etat récapitulatif de la TVA Récupérable (programme PVA250)	34
Etat récapitulatif de la TVA Récupérable par compte (programme PVA251)	35
Déclaration des bases exonérées (PVA400)	36
Etat de déclaration des exonérées (programme PVA415)	38
Gestion des écritures batch & Lettrage	39
Justificatif des comptes de TVA (PVA500)	39
Etat justificatif des comptes de TVA (programme PVA520)	41
Etat récapitulatif de justification des comptes de TVA (programme PVA530)	42

À propos de ce manuel

Ce document décrit la mise en œuvre du module de base de TVA, des paramétrages et des traitements permettant d'obtenir les états préparatoires de la déclaration mensuelle de TVA, sur les débits et les encaissements :

- Paramétrage des codes TVA, comptes généraux...
- Règles de saisie, autoliquidation, lettrage...
- Déclaration de la TVA déductible sur les débits et les encaissements
- Déclaration de la TVA collectée sur les débits et les encaissements
- Déclaration des bases exonérées
- Opération diverse (OD) mensuelle de TVA
- Justificatif des comptes de TVA

Le module de TVA étendue sur encaissements partiels ou anticipés n'est pas traité dans ce document.

Public concerné

Utilisateurs d'Anael Finance iSeries

Prérequis

Pour que les déclarations puissent être réalisées, ces principes doivent être respectés :

- Les comptes clients et fournisseurs (lignes TTC) doivent être gérés en comptabilité auxiliaire.
- Les factures d'achats et de ventes doivent être comptabilisées en détail. L'enregistrement de la centralisation des achats et des ventes est incompatible avec la gestion de la TVA.

Pour que le détail des écritures non lettrées puisse être correctement reporté sur l'exercice N+1, les comptes de TVA sur encaissements doivent également être suivis en comptabilité auxiliaire. La gestion d'un tiers unique est possible.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1	Janvier 2017	B. Quevedo I. Mary	Création Relecture
1.2	Juillet 2018	D. GARCIA	Ajout fiches 9903, 11462 ,11515 (Sortie fichier PVA200) et ajout fonctions
	Aout 2018	C.Quéré	

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Objet

Avec un paramétrage adapté, les états préparatoires à la déclaration de TVA mensuelle permettent d'effectuer ces opérations :

- Compléter en partie le formulaire de déclaration (CA3).
- Générer automatiquement l'OD de TVA à payer en contrepartie des montants déclarés extraits des comptes de TVA déductible et de TVA collectée.

Ce module de base permet d'effectuer ces traitements :

- **Saisie avec contrôle de TVA** – cohérence entre les bases HT et les montants de TVA.
- **Saisie des écritures d'achats** avec génération de l'OD d'autoliquidation de la TVA :
 - TVA sur acquisitions européennes
 - TVA enregistrée pour le compte de l'acquéreur
- **Saisie des factures d'achats** avec gestion du prorata de TVA – lors de la validation des factures, en fonction du taux de récupération connu lors de la saisie, la part de TVA non déductible est réintégrée dans la base hors taxe. Le montant déclaré est celui qui figure dans les comptes. La revalorisation des écritures n'est pas gérée, a posteriori, avec le taux définitif de récupération.
- **Déclaration de la TVA déductible** selon la date d'exigibilité :
 - TVA déductible sur débits.
 - TVA déductible sur encaissements, lorsque la facture est lettrée et soldée.
- **Déclaration de la TVA collectée** selon la date d'exigibilité :
 - TVA collectée sur débits.
 - TVA collectée sur encaissements, lorsque la facture est lettrée et soldée.
- **Déclaration des bases exonérées.**
- **Déclaration européenne de services (DES)** – consultez le document *Déclaration Européenne de Services (DES)*.

Le module de TVA étendue sur encaissements est verrouillé par clé d'accès. Ce module permet de gérer les règlements partiels ou anticipés et de déclarer la TVA sur encaissements au fur et à mesure des règlements. Ce module n'est pas traité dans ce document et fait l'objet d'une documentation dédiée.

Principe général

Plusieurs comptes de TVA doivent être définis dans le plan comptable. En effet, c'est le compte de TVA qui détermine la modalité de TVA, c'est-à-dire le type de TVA, déductible ou collectée, et la date d'exigibilité ou régime (débit ou encaissement).

Les factures sont enregistrées dans des journaux d'achats ou de ventes. Les factures sont contrôlées à leur validation. Pour être valides, les factures doivent comporter ces éléments :

- Une ligne TTC avec un compte de tiers au moins – la première ligne
- Une ou plusieurs lignes HT soumises à la TVA, y compris les lignes HT exonérées de TVA
- Une ou plusieurs lignes de TVA
- Eventuellement d'autres lignes HT non soumises à la TVA

Pour être valides, les factures doivent également respecter ces consignes :

- Les lignes HT soumises à la TVA doivent contenir le code taux de TVA.
- Les lignes de TVA doivent contenir le code taux de TVA. La modalité est déterminée par le compte.
- Les bases et les montant de TVA, par taux de TVA, doivent être cohérents.

Chaque mois, lors des déclarations, ces opérations sont effectuées :

- En fonction de la date d'origine de la facture, les lignes des comptes de TVA avec la modalité « débits » sont déclarées.
- Si le montant TTC sur la première ligne de la facture est lettré, les lignes des comptes de TVA avec la modalité « Encaissements » sont déclarées.

La déclaration est effectuée en fonction d'une de ces dates :

- Date de pièce de la ligne de contrepartie du lettrage.
- Date d'échéance si la facture est lettrée avec une ligne enregistrée dans un journal d'effets.
- Si la déclaration est définitive, les lignes des comptes de TVA sont marquées.
- Si la déclaration est définitive, l'écriture de TVA correspondante est automatiquement générée dans le fichier batch des écritures **FAN350P2**.

Prérequis

Les factures doivent être enregistrées en détail, sans centralisation.

Pour que le détail des écritures non lettrées puisse être correctement reporté sur l'exercice N+1 et permettre d'effectuer correctement les déclarations sur l'exercice N+1, les comptes de TVA sur encaissements – déductible et collectée – doivent être gérés par tiers. La gestion d'un tiers individuel unique est possible.

Exemples de saisie de factures soumises à la TVA

- Taux « N » : normal à 20 %
- Taux « R » : réduit à 10 %
- Taux « I » : TVA européenne à 20 %
- Taux « 0 » : exonéré 0 %

CG	A	Tiers	Taux	Modalité du CG	Débit	Crédit	Stat
1 - Facture d'achats multi taux – Fournisseur sur les débits							
401000	F	A				3950,00	
445610			N	F ou I	200,00		
445610			R	F ou I	150,00		
601000			N		1000,00		
615000			R		1500,00		
615100			0		300,00		
663000					800,00		
2 - Facture d'achats – Fournisseur sur les encaissements							
401000	F	B				2400,00	
445615	T	TVA	N	P	400,00		
601000			N		2000,00		
3 - Facture d'achats – Fournisseur européen – Taux intracommunautaire							
401000	F	Europ				2000,00	
601000			I		2000,00		
Si le taux est défini sur « I » avec TVA déductible ou collectée sur pièce, les lignes d'autoliquidation de la TVA sont générées sur la pièce lors la validation de la pièce, d'après les comptes externes 009 et 010, comme suit :							
445610			I	F	200,00		
445710			I	F		200,00	
4 - Facture d'achats avec prorata à 40% sur stat 1							
401000	F	A				2000,00	
445620			N	F ou I	200,00		01
601100			N		1000,00		01
663000					800,00		
Dans le journal, la pièce saisie ci-dessus est validée avec réintégration de la TVA non déductible.							
401000	F	A				2000,00	
445620			N	F ou I	80,00		01
601100			N		1120,00		01
663000					800,00		

Exercice société (PAN015)

Sélectionnez **Comptabilité générale > Base de données > Mises à jour > MàJ Sociétés** et spécifiez le code action « EX » (« Exercice »)

Les paramètres ci-après régissent les contrôles de TVA lors de la validation des factures. Ces paramètres doivent être définis sur « Oui » pour permettre les contrôles de cohérence des montants par taux de TVA : montant HT * taux de TVA = montant de TVA.

Paramètre	Valeur	Description
TVA/Banques	Oui	Contrôle de TVA lors de l'enregistrement des écritures dans les journaux de banque. Le montant de TVA par rapport au montant HT est contrôlé.
	Non	Pas de contrôle de TVA lors de l'enregistrement des écritures dans les journaux de banque.
TVA/Ventes	Oui	Contrôle de TVA lors de l'enregistrement des écritures dans les journaux de banque. Le montant de TVA par rapport au montant HT est contrôlé.
	Non	Pas de contrôle de TVA lors de l'enregistrement des écritures dans les journaux de ventes.
TVA/Achats	Oui	Contrôle de TVA lors de l'enregistrement des écritures dans les journaux de banque. Le montant de TVA par rapport au montant HT est contrôlé.
	Non	Pas de contrôle de TVA lors de l'enregistrement des écritures dans les journaux d'achats.
	Prorata	En cas de gestion du prorata de TVA, celle-ci s'effectue via les codes statistiques. Le même code statistique doit figurer sur les lignes HT et sur les lignes de TVA de la facture. Spécifiez le champ statistique retenu pour gérer le prorata de TVA : <ul style="list-style-type: none">« Prorata Stat 1 » : recherche du prorata de la TVA par champ statistique « S2 ».

		<ul style="list-style-type: none"> • « Prorata Stat 2 » : recherche du prorata de la TVA par champ statistique « S3 ». • « Prorata Stat 1+2 » : recherche du prorata de la TVA par champ statistique « S2+S3 ».
Régime de TVA	Non	<p>Gestion de la TVA classique sur encaissements et factures. Les autres valeurs ne font pas l'objet de cette documentation, mais du module étendu de la TVA sur encaissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Sur Règlement » (« R ») • « Les deux » (« D ») • « Sur Facture » (« F »).

Journaux (PAN060CLP)

Accès Menu Comptabilité générale > Base de données > Mises à jour > MàJ Journaux

Dans Anael Finance iSeries et dans la suite du document, le journal détermine le type de pièce comptable :

- Une facture est une pièce enregistrée dans un journal de type achats (« A ») ou ventes (« V »).
- Un règlement est une pièce enregistrée dans un journal de type banque, caisse, liaison ou effets.
- Un effet est une pièce enregistrée dans un journal de type effets à recevoir (« R ») ou effets à payer (« P »).
- Une OD est une pièce enregistrée dans un journal de type opérations diverses.

Le journal de génération de l'OD de déclaration de TVA doit être de type « OD » (opérations diverses). S'il n'existe pas, créez un journal à cette fin. Consultez le document *Comptabilité générale et paramètres de base*.

Taux de TVA (PVA010CLP)

Accès Menu Comptabilité générale > Base de données > Mises à jour > MàJ Taux de TVA

Cette fonctionnalité permet de créer différents codes taux de TVA et de leur associer un taux à partir d'une date d'application. Pour permettre le changement de taux en cours d'exercice, la date d'application est obligatoire.

Important : Le code taux « 9 » est un taux spécial dans Anael Finance iSeries. L'utilisation de ce taux, à condition qu'il soit référencé dans le fichier des taux, permet de forcer les contrôles de TVA lors de la saisie.

Pour créer un code taux de TVA, procédez comme suit :

- 1 Dans un premier temps, laissez les critères de sélection par défaut et appuyez sur Entrée.
La liste des codes taux s'affiche.
- 2 Cliquez sur **Créer** ou appuyez sur F6.
- 3 Par société, spécifiez ces informations :
 - **Code TVA** et son libellé – code sur un caractère alphanumérique, par exemple, le taux spécial « 9 ».
 - **Date d'application** – date à partir de laquelle ce taux de TVA est appliqué. Cette date permet de gérer les changements de taux.
 - **Taux de TVA** – taux associé à ce code de TVA, sur trois entiers et quatre décimales au maximum.
 - **TVA européenne**
 - « Non » (« N ») – code de TVA national. La pièce est saisie avec toutes les lignes TTC, HT et TVA.
 - « Biens » (« O ») – code de TVA européenne. Les écritures d'achats enregistrées avec un code TVA de ce type font l'objet d'une écriture d'autoliquidation de TVA. La pièce est saisie avec les lignes TTC et HT seulement. L'autoliquidation de TVA est effectuée automatiquement, soit directement sur la pièce, soit via la fonctionnalité **Calcul de TVA sur acquisitions CEE**.
 - « Services » (« S ») :
 - Journal de ventes – code de TVA européenne qui permet d'identifier les prestations de services soumises à la Déclaration Européenne de Services (DES).
 - Journal d'achats – code de TVA européenne qui permet d'identifier les écritures faisant l'objet d'une écriture d'autoliquidation de TVA. Dans le cas d'une TVA de biens comme de services, la pièce est saisie avec les lignes TTC et HT seulement.
 - **Déd/Collect s/pièce**
 - « Oui » – lors de la validation de la pièce, l'OD d'autoliquidation de TVA est calculée automatiquement et générée directement sur la pièce, d'après les comptes externes « 009 » à « 012 ». Vous pouvez spécifier « Oui », que le taux soit européen ou pas. Pour les factures d'achats de tiers nationaux, si la TVA est enregistrée pour le compte de l'acquéreur, vous devez spécifier « Oui ». Dans ce cas, la facture doit être saisie sans ligne de TVA, seulement avec la ligne TTC et les lignes HT. Sur ces lignes doit figurer un taux national avec le champ **Déd/Collect s/pièce** défini sur « Oui ».
 - « Non » – pas d'écriture d'autoliquidation sur la pièce en présence de ce code taux. S'il s'agit d'un code de TVA européenne, l'OD d'autoliquidation de TVA ne figurera pas sur la pièce. L'OD sera générée par le traitement de calcul de TVA sur acquisitions CEE, dans le journal spécifié en paramètre.
- 4 Pour valider la mise à jour du code taux, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Catégories de comptes généraux (PAN420CLP)

Accès Menu Comptabilité générale > Paramètres > Mises à jour > MàJ Catégories de comptes généraux

Pour permettre des contrôles dans différents traitements, les catégories de comptes généraux permettent de classer les comptes par nature ou type de compte.

Vérifiez que la catégorie de comptes généraux « TV » est correctement paramétrée, avec les racines des comptes de TVA déductible et des comptes de TVA collectée. Dans le cas contraire, lors de la mise à jour du plan comptable, l'affectation la modalité de TVA ne pourra pas être attribuée à ces comptes.

La catégorie « TV » sert également aux contrôles de validité des montants lors de la saisie des factures.

Plan comptable par exercice (PAN021)

Accès Menu Comptabilité générale > Base de données > Mise à jour > Màj plan comptable et spécifiez le code action « PE » sur le compte général.

Dans Anael Finance iSeries, la TVA impose de spécialiser les comptes de TVA par modalité. La modalité détermine le type et le régime de TVA du compte.

Sept modalités existent :

Modalité	Type de TVA	Date d'exigibilité ou régime
Pas de modalité de TVA (N)	Aucune	
TVA déductible sur frais généraux (F)	Déductible	Sur débits
TVA déductible sur Immobilisation (I)	Déductible	Sur débits (Frs Immo)
TVA déductible sur paiement (P)	Déductible	Sur encaissements
TVA déductible sur paiement immo. (R)	Déductible	Sur encaissements (Immo)
TVA collectée sur les débits (D)	Collectée	Sur débits
TVA collectée sur encaissements (E)	Collectée	Sur encaissements

Ces éléments impactent la gestion de la TVA lors de la mise à jour du plan comptable par exercice :

- **Saisie code TVA sur ce compte**

Dans les factures, le code de TVA doit être spécifié sur les comptes généraux (CG) HT soumis à la TVA et sur les CG de TVA. En fonction du CG en cours, spécifiez une de ces valeurs :

Valeur	Description
Oui	C'est le cas des CG HT soumis à la TVA et des CG de TVA. Dans les factures, le code TVA sera obligatoire sur la ligne contenant ce CG.
Interdit	C'est le cas des CG non soumis à la TVA, soit des CG TTC et des autres CG non soumis. Le code TVA ne pourra pas être spécifié sur la ligne contenant ce CG.
Non	La saisie est possible par forçage dans des cas particuliers.

- **Code TVA** – facultatif, autorisé sur les comptes pour lesquels le champ **Saisie code TVA** est défini sur « Oui ».

Le code TVA doit exister dans les références. C'est un code TVA par défaut ou obligatoire selon qu'il est modifiable ou non dans le paramètre qui suit. Si vous le spécifiez dans le plan comptable, ces opérations peuvent être effectuées :

- Alimentation automatique sur les lignes en saisie des écritures.
- Calcul et alimentation automatique du montant de TVA sur la ligne du compte de TVA, si le compte de TVA est alimenté automatiquement sur la ligne, du compte de contrepartie automatique du tiers ou du journal.

- **Code TVA modifiable**

Valeur	Description
Aucune valeur	Si le champ Code TVA n'est pas renseigné, laissez le champ à blanc. Sinon, spécifiez « Oui » ou « Non ».
Oui	Un code différent sera autorisé lors la saisie de ce compte.
Non	Un code différent sera interdit lors la saisie de ce compte, sauf la remise à blanc si la saisie du code TVA n'est pas obligatoire, dans des journaux d'OD par exemple.

- **Modalité de TVA** – à renseigner sur les comptes de TVA avec une des valeurs détaillées dans le tableau ci-dessus.

Si ce n'est déjà fait, profitez de la mise à jour des comptes de TVA déductible et collectée pour définir le champ **Compte à déduire du TTC pour calcul du chiffre d'affaires HT** sur « Oui ».

Prorata de TVA

En cas de gestion des prorata de TVA, c'est-à-dire de récupération partielle de la TVA, spécifiez les valeurs de comptabilité statistique sur les comptes de charges soumis à la TVA et sur les comptes de TVA déductible, en relation avec le paramètre **TVA/Achats** de l'exercice :

- **Imputation statistique**

Valeur	Description
Code statistique 2 caractères en table S2	Si le paramètre TVA/Achats est défini sur « Prorata Stat 1 »
Code statistique 3 caractères en table S3	Si le paramètre TVA/Achats est défini sur « Prorata Stat2 »

Code statistique à 2 et 3 caractères
(S2 S3)
Code statistique à 2 + 3 caractères
en table S5

Si le paramètre **TVA/Achats** est défini sur
« Prorata Stat 1+2 »

Les codes statistiques gérés seront obligatoires lors de la saisie des écritures sur le compte.

- **Code statistique** – facultativement, vous pouvez spécifier les codes statistiques par défaut.

Remarque : L'utilisation de la comptabilité statistique n'est pas réservée à la gestion du prorata de TVA mais doit être compatible avec elle.

Comptes externes (PAN450CLP)

Accès Menu Comptabilité générale > Paramètres > Mises à jour > MàJ Comptes externes

Les comptes externes permettent de définir les paramètres de comptabilisation des écritures, automatiquement générées par Anael Finance iSeries, par numéro d'ordre.

Pour générer les lignes d'autoliquidation de TVA sur les acquisitions européennes ou pour la TVA enregistrée pour le compte de l'acquéreur, complétez ces numéros d'ordre :

- « 009 » – « TVA européenne Débit »
- « 010 » – « TVA européenne Crédit »
- « 011 » – « TVA Europe/Immo Débit »
- « 012 » – « TVA Europe/Immo Crédit »

Pour mettre à jour les comptes externes, procédez comme suit :

- 1 Sur la page des comptes externes provenant de la table CE, devant le compte externe à mettre à jour, spécifiez le code action « 1 » et appuyez sur Entrée.
- 2 Sur la deuxième page, laissez la sélection par défaut et appuyez sur Entrée.
Sur la troisième page, le contenu du numéro d'ordre est affiché.
- 3 Cliquez sur **Créer** ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :

Champ	Description
Zone	La zone permet de renseigner un compte de TVA par pays, en fonction du pays du tiers de la facture, sur trois caractères maximum. Dans un premier temps pour paramétrer une règle générale, laissez la zone à blanc. Vous pourrez ensuite déroger à cette règle en paramétrant un compte par pays. Pour cela, dans les trois premières positions du champ, spécifiez le code pays.
Compte	Spécifiez le compte, et éventuellement le sous-compte, de TVA déductible ou collectée selon le cas. La modalité du compte doit être de type débit (« F », « I » ou « D »).

Code stat1	A renseigner ou non selon le suivi statistique du compte dans le plan comptable.
Code Stat2	A renseigner ou non selon le suivi statistique du compte dans le plan comptable.

- 4 Pour enregistrer la mise à jour, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.
- Alternativement, si le compte est soumis à imputation analytique, vous pouvez définir celle-ci :
- Cliquez sur **Imput. Anal.** ou appuyez sur F10.
 - Complétez la fenêtre des imputations analytiques, préremplie avec les valeurs par défaut définies dans le compte.
 - Pour valider les imputations analytiques, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Proratas de TVA (PVA020CLP)

Accès Menu Préparation de TVA > Aide à la déclaration > Base de données > Paramètres des proratas

Cette fonctionnalité permet de définir le prorata de TVA, ou taux de récupération partielle, associé au code statistique. Vous créez préalablement un code statistique par prorata géré, généralement un seul par société. Ce code statistique ou code prorata correspond au secteur figurant dans les états de déclarations.

Lors de la saisie d'écritures sur les journaux d'achats, le code de TVA et le code statistique sont spécifiés sur les comptes de TVA et HT. Le contrôle standard du montant de TVA saisi en fonction du montant HT est effectué par code statistique lors de la validation de la pièce. Si ce montant est correct, la pièce est validée et le montant de TVA non déductible est réintégré dans le montant HT correspondant.

Pour créer un prorata de TVA, procédez comme suit :

- Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.
- Laissez les paramètres de sélection par défaut et appuyez sur Entrée.
- Sur la deuxième page, les proratas sont affichés par code statistique et date d'application.
- Cliquez sur **Créer** ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :

Champ	Description
Secteur d'activité	Obligatoire – spécifiez le code statistique. La recherche s'effectue sur la table S2 ou S3 en fonction de la valeur du paramètre TVA/Achats dans l'exercice
Date d'application	Obligatoire – date à partir de laquelle ce taux de TVA est appliqué. Cette date permet de gérer les changements de taux.

Taux provisoire	Obligatoire – spécifiez le taux de récupération de TVA. Par exemple « 40,00 » signifie que 40 % du montant de la TVA saisi est récupérable et que 60 % sera réintégré dans le montant HT. Le paramétrage des codes statistiques correspondant à un taux de 100 % n'est pas obligatoire. Il suffit que le code statistique existe pour pouvoir saisir l'écriture.
Taux définitif	Facultatif – pour information seulement, non géré.

5 Pour enregistrer la mise à jour, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Constantes (PANCS1CLP)

Les constantes sont abordées au fur et à mesure des fonctionnalités. Pour gérer leur mise à jour, consultez le document *Constantes*.

Accès par Menu Utilitaires > Outils divers > Gestion des Constantes > Mise à jour des constantes

Rappel : Les valeurs des constantes livrées par défaut, avec le code société défini sur « 0 », ne doivent pas être modifiées. Au besoin, dans la société d'exploitation, dupliquez le programme, puis mettez à jour la valeur des constantes.

Enregistrement des écritures

Consultez la section « Exemples de saisie de factures soumises à la TVA », page 9, qui détaille les principaux cas de saisie de factures.

Lors de la validation des factures, en mode saisie ou entrée batch, ces contrôles sont effectués :

- **Contrôle de ligne** – saisie du code TVA sur les lignes.

Obligatoire sur les lignes des comptes soumis, non autorisé sur les autres comptes.

Par défaut, le code taux « 9 », qui permet de forcer les contrôles, est autorisé dans les journaux d'achats et de ventes. Pour l'interdire, utilisez ces constantes dans le programme PAN303 :

- Interdire le taux 9 sur les lignes dans les journaux d'achats
- Interdire le taux 9 sur les lignes dans les journaux de ventes
- **Contrôle de pièce**
 - Cohérence des montants HT et TVA par taux de TVA.
En cas d'erreur, ce message est généré : « Contrôle TVA incorrect ».
 - Equilibre pièce
 - Contrôle TVA européenne :
 - Un taux de TVA **européen** peut être saisi uniquement sur des factures de tiers européens. Un tiers européen est un tiers dont le code pays est européen, c'est-à-dire un pays dont le deuxième libellé commence par « E ».
 - Un taux de TVA **national** peut être saisi sur une facture quel que soit le tiers, européen ou non, si la constante **Double contrôle de TVA** est définie sur « N » dans le programme PTV310.

Si le paramètre **Double contrôle de TVA** est défini sur « O », alors le taux de TVA national est interdit avec un tiers européen.

La validation des écritures de règlements ou des OD n'entraîne pas de contrôle de TVA particulier, excepté l'autorisation de spécifier un taux de TVA différent de celui imposé dans le compte.

Cependant, pour obtenir des déclarations correctes, notamment en matière de TVA sur encaissements, le lettrage des factures est vivement conseillé lors de la saisie des règlements ou avec le lettrage automatique ou manuel.

La constante **Ecart TVA autorisé en saisie** du programme PAN301 permet de paramétrer l'écart de TVA toléré pour valider la facture sans message d'erreur. Par défaut, la constante est définie sur « 0001 » :

- Si deux décimales sont gérées pour la monnaie société, cette valeur signifie « 0,01 », par exemple, « 0,01 € » dans le cas de l'euro.
- Si aucune décimale n'est gérée pour la monnaie société, cette valeur signifie « 1 », par exemple, « 1 F. » dans le cas du franc CFA.

Les constantes suivantes du programme PAN356 permettent de régler certains contrôles de TVA en gestion des écritures batch des écritures :

- La constante **Contrôle de TVA forçable** permet de forcer les contrôles de TVA sur les factures. Par défaut, cette constante est définie sur « N ».

Lors du premier contrôle, la liste des anomalies est éditée sans forçage. Vous corrigez les erreurs importantes. Ensuite, si vous le décidez, vous pouvez relancer le traitement avec forçage pour intégrer les erreurs restantes, par exemple, les écarts de montant de TVA jugés petits. Le forçage est à utiliser avec précaution car les lignes et les pièces seront intégrées sans contrôle de TVA.

- Par défaut, la constante **Alimentation du code taux de TVA dans les journaux d'OD** est définie sur « N ».

Dans les journaux d'OD, si cette constante est définie sur « O », la gestion des écritures batch permet d'alimenter le taux de TVA sur les lignes avec le taux de TVA du compte, dans le plan comptable.

Préparation de TVA

La préparation de la déclaration de TVA dans Anael Finance iSeries doit respecter cet ordre :

1 Calcul sur acquisitions européennes

Si l'OD d'autoliquidation n'est pas générée sur la facture lors de la validation de la saisie, ce traitement doit être effectué pour alimenter les comptes de TVA avant la déclaration.

Intégrez ensuite les OD de TVA générées dans le fichier batch des écritures FAN350P2.

2 Déclaration sur encaissements, déclaration sur débits et déclaration sur récupérations

Ces traitements effectués à partir des écritures enregistrées dans des comptes de TVA distincts peuvent être menés en parallèle.

3 Déclaration des pièces exonérées

Par définition, les pièces exonérées ne contiennent pas de compte de TVA. Ce traitement est donc effectué à partir des codes taux de TVA réputés exonérés, sur tous les comptes sélectionnés.

4 Gestion des écritures batch et lettrage

Comptabilisez les écritures batch (OD de TVA) si leur comptabilisation n'est pas intégrée au traitement de déclaration et enchaînez le lettrage automatique des comptes de TVA déductible et collectée sur relevé – affectation 2.

5 Justificatif des comptes de TVA

Ce traitement permet d'éditer deux listes :

- Etat détaillé des écritures non lettrées des tiers ventilées dans différentes colonnes en fonction de leur nature.
Le total est à rapprocher de celui de la balance auxiliaire.
- Etat de centralisation de la TVA sur encaissements par compte.
Le total est à rapprocher du solde des comptes dans la balance.

Calcul sur acquisitions européennes (PVA600)

Accès Menu Préparation de la TVA > Aide à la déclaration > Traitements > Calcul sur acquisitions européennes

Ce traitement permet de générer les écritures d'autoliquidation de TVA pour toutes les factures d'achats contenant, au moment de leur enregistrement en comptabilité, un taux de TVA avec ces paramètres :

- **TVA européenne** défini sur « Biens ou Services »
- **Déductible collectée s/pièce** défini sur « Non »

Le calcul de la TVA à comptabiliser est effectué avec ce taux :

- Taux moyen de devise en vigueur à la date d'origine de la facture (type de taux « 5 »)
- A défaut, taux de la facture

Pour lancer le calcul sur les acquisitions européennes, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.
- 2 Spécifiez l'établissement ou, en cas de traitement multi-soumission, un code liste.
Ce champ est facultatif ; s'il est à blanc, tous les établissements sont sélectionnés.

- 3 Spécifiez le numéro de demande.

Le numéro de demande prédéfini correspond au numéro du dernier traitement effectué. Le but est de mémoriser les paramètres de sélection entre deux tirages, par exemple, le tirage provisoire et le tirage définitif. Pour un nouveau traitement, remettez le champ à blanc et appuyez sur Entrée. Le numéro est incrémenté de 1.

- 4 Appuyez sur Entrée.
- 5 Spécifiez les paramètres de sélection :
 - **Date d'arrêté** – prise en compte des factures dont la date comptable est inférieure ou égale à cette date.

- **Date et heure** – prise en compte des factures dont la date et l'heure de saisie sont inférieures ou égales à cette valeur

Les dates et heures sont prédéfinies, en cas de nouvelle demande, à la date du jour, sinon à la date du jour de la demande. Ces valeurs sont modifiables.

6 Spécifiez les autres critères :

- **Date de comptabilisation** – date des OD de TVA générées dans le fichier batch.
- **Code journal** – code journal, de type OD, dans lequel sont générées les écritures.
- **Edition provisoire** :
 - « Oui » – édition d'une liste de contrôle des écritures à déclarer.
 - « Non » :
 - Edition de la liste avec la mention « définitive ».
 - Génération des OD dans le fichier batch des écritures FAN350P2.
 - Marquage des écritures extraites dans l'affectation 3 avec la valeur « RTVx », où « x » est un numéro sur cinq caractères, affecté automatiquement par pièce.
- **Sortie fichier** :
 - « Non » – aucune sortie fichier ne sera effectuée.
 - « 1=IBM » – Sortie fichier au format IBM (bibliothèque/fichier).
 - « 2=csv » – Sortie fichier au format csv (chemin/fichier).

7 Pour valider la demande, appuyez sur Entrée, et si une sortie fichier est demandée, une fenêtre apparaîtra pour demander :

Si sortie fichier de type IBM :

- Nom de fichier
- Bibliothèque
- Remise à blanc (O/N)

Si sortie fichier de type csv :

- Nom de fichier
- Chemin du fichier dans l'IFS

8 Pour valider la demande et afficher la fenêtre de soumission de travail, appuyez sur Entrée.

9 Renseignez les champs de la fenêtre puis, pour soumettre le travail en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Remarque : Par défaut, la sélection des écritures est effectuée sur la date comptable de la pièce. Le paramètre **Sélection Date origine/Cpta** du programme PVA600 peut être modifié par sélection sur la date d'origine.

Traitements

Le traitement provisoire ou définitif permet d'obtenir deux éditions :

- Rappel des paramètres de sélection
- Liste des écritures sélectionnées et montant de TVA calculée sur les acquisitions européennes

Lors de l'édition définitive, en plus de l'édition, ces opérations sont effectuées :

- L'affectation 3 des lignes HT extraites est marquée avec la valeur « RTV », plus un numéro automatique incrémenté par pièce.
- Les OD d'autoliquidation du montant de la TVA calculée sont générées dans le journal défini en paramètre.

Une OD est générée par pièce d'origine dans le fichier des écritures batch FAN350P2. L'OD comporte les mêmes informations que la facture : numéro de pièce, date d'origine, taux de TVA, affectation 3... Les comptes sont définis dans les comptes externes « 009 » à « 012 ». Quelle que soit la devise de la facture, l'OD est générée en devise société.

Liste de calcul de la TVA sur acquisitions européennes

Cette édition est générée, selon le cas, avec la mention « Provisoire » ou « Définitive ». La rupture est effectuée par société, établissement et code TVA :

Section	Informations restituées
Détail ventilé des factures	Code devise, date d'origine, numéro de pièce, compte et nom du tiers, montant en devise Taux devise, base hors taxe, montant de TVA recalculée : <ul style="list-style-type: none"> • Montant de TVA recalculé en fonction du taux de devise • Montant comptabilisé Taux devise, base hors taxe, montant de TVA réel : <ul style="list-style-type: none"> • Montant de TVA calculé sur le montant société de la facture • Montant figurant pour information
Totalisation	Par devise, code TVA, établissement et société

Gestion des écritures batch

Les OD d'autoliquidation générées dans le fichier batch écritures doivent être comptabilisées avant d'utiliser les fonctionnalités de déclaration.

Déclaration sur encaissements (PVA100)

Accès Menu Préparation de la TVA > Aide à la déclaration > Traitements > Déclaration sur encaissements

Ce traitement détaillé ci-après consiste à déclarer la TVA collectée sur encaissements lorsque la facture est réglée. Les montants déclarés font l'objet d'une OD de TVA, collectée sur encaissements à compte de contrepartie donnée dans la prise de paramètres.

Pour effectuer la déclaration sur les encaissements, procédez comme suit :

Remarque : Certaines valeurs par défaut peuvent être modifiées via la mise à jour des constantes du programme PVA100.

1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.

2 Spécifiez l'établissement ou, en cas de traitement multi-soumission, un code liste.

Ce champ est facultatif ; s'il est à blanc, tous les établissements sont sélectionnés.

3 Spécifiez le numéro de demande.

Le numéro de demande prédéfini correspond au numéro du dernier traitement effectué. Pour un nouveau traitement, remettez cette zone à blanc et appuyez sur Entrée. Le numéro est incrémenté de 1.

4 Appuyez sur Entrée.

5 Spécifiez les paramètres de sélection :

- **Date d'arrêté** – prise en compte des écritures de TVA dont la date comptable est inférieure ou égale à cette date.
- **Date et heure** – prise en compte des lignes dont la date et l'heure de saisie sont inférieures ou égales à cette valeur.

Les dates et heures sont prédéfinies, en cas de nouvelle demande, à la date du jour, sinon à la date du jour de la demande. Ces valeurs sont modifiables.

6 Spécifiez les autres critères :

- **Date de comptabilisation** – date des OD d'autoliquidation de TVA générées dans le fichier batch.
- **Cpte contrepartie TVA** – spécifiez le compte et le sous-compte de contrepartie des comptes de TVA collectée sur les encaissements à générer sur l'OD de TVA.
- **Code journal** – code journal, de type OD, dans lequel sont générées les écritures.
- **Edition provisoire** :
 - « Oui » – édition d'une liste de contrôle uniquement avec la mention « Provisoire ».
 - « Non » :
 - Edition de la liste.
 - Génération des OD dans le fichier batch des écritures FAN350P2.
 - Marquage des écritures extraites dans l'affectation 2.
- **Edition par** :
 - « Oui » – liste de contrôle éditée par code pays sélectionné.
 - « Non » – liste de contrôle éditée globalement pour les pays sélectionnés.
- **Edition de tous les pays** :
 - « Oui » – prise en compte de tous les pays, sans sélection.
 - « Non » – ouverture des champs pour la sélection des pays à prendre en compte, dix au maximum. Pour plus de dix pays, vous devez effectuer plusieurs déclarations.

- 7 Pour valider la demande, appuyez sur Entrée, et si une sortie fichier est demandée, une fenêtre apparaîtra pour demander :

Si sortie fichier de type IBM :

- Nom de fichier
- Bibliothèque
- Remise à blanc (O/N)

Si sortie fichier de type csv :

- Nom de fichier
- Chemin du fichier dans l'IFS

- 8 Pour valider la demande et afficher la fenêtre de soumission du travail, appuyez sur Entrée.

Si l'édition est définitive et la constante **Intégration batch** du programme PVA100 est définie sur « Oui », spécifiez « Oui » ou « Non » dans ces champs et appuyez sur Entrée :

- Intégration des écritures
- Avec liste
- Avec lettrage automatique

- 9 Renseignez les champs de la fenêtre et, pour soumettre le travail en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Traitement

Pour la déclaration de la TVA sur les encaissements, ces opérations sont effectuées :

- Les lignes de factures non déclarées enregistrées à la date d'arrêté, sur date comptable, sont extraites des comptes avec la modalité « TVA collectée sur encaissements ».
- Le règlement de la ligne TTC de la facture, lettrée et soldée, à la date d'arrêté est vérifié. La ligne est réglée si, sur la ligne de contrepartie du lettrage, ces conditions sont vérifiées :
 - Pour les journaux différents du type « Effets à recevoir », la date d'origine est inférieure ou égale à la date d'arrêté.
 - Pour les journaux de type « Effets à recevoir », la date d'échéance est inférieure ou égale à la date d'arrêté.
- Le montant de la TVA sur encaissement des factures réglées et soldées est déclaré.
- Les lignes déclarées sont marquées et, si l'édition est définitive, l'OD correspondante est générée.

Par défaut, sur les constantes du programme PVA110, les OD sont prises en compte dans le traitement au même titre que les factures ou les règlements. Pour les exclure, vous pouvez définir la constante **Avec les journaux d'OD** sur « N ». Dans ce cas, seules les OD de transfert sont assimilées à des règlements. Les OD de transfert de tiers à tiers sont des écritures enregistrées dans des journaux dont le paramètre **Type d'opération**, normalement réservé à la gestion du module de TVA étendue, n'est pas à blanc.

Les effets échus non remis en banque ne sont pas pris en compte dans la déclaration. Pour que ces effets soient pris en compte dans la déclaration, modifiez la constante **Effets échus non remis en bque**.

L'édition provisoire ou définitive permet d'obtenir deux éditions :

- Rappel des paramètres de sélection
- Liste « Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur encaissements »

Lors de l'édition définitive, en plus de l'édition, ces opérations sont effectuées :

- L'affectation 2 des lignes de TVA déclarées extraites est marquée avec la valeur « TVE », plus un numéro de déclaration affecté automatiquement par établissement, sur cinq caractères.
- Les OD de TVA sont générées dans le fichier des écritures batch FAN350P2 par société et établissement, dans le journal défini en paramètre. La pièce a pour numéro de pièce le numéro de déclaration et comporte ces informations :
 - Lignes avec le CG de TVA sur encaissement, marquées avec le numéro de déclaration dans l'affectation 2 (« TVEx ») en vue du lettrage des comptes.
 - Ligne avec le CG de contrepartie défini dans la prise de paramètres.

Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur encaissements (programme PVA150)

La rupture est effectuée par société et établissement, code pays (uniquement s'il est demandé), code taux de TVA et compte de TVA.

Section	Informations restituées
Détail des lignes déclarées	Date Numéro de pièce Compte et nom du tiers Base hors taxes Montant TVA
Total	Par société, établissement, pays, code taux, compte Par société, établissement, pays, code taux Par société, établissement, pays Par société, établissement Par société

Déclaration sur débits (PVA300)

Accès Menu Préparation de la TVA > Aide à la déclaration > Traitements > Déclaration sur débits'

Ce traitement consiste à déclarer la TVA collectée sur les débits. Les montants déclarés font l'objet d'une OD de TVA, collectée sur les débits à compte de contrepartie et fournie en paramètre.

Remarque : Certaines valeurs par défaut peuvent être modifiées via la mise à jour des constantes du programme PVA300.

Pour effectuer la déclaration sur les débits, procédez comme suit :

1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.

2 Spécifiez l'établissement ou, en cas de traitement multi-soumission, un code liste.

Ce champ est facultatif ; s'il est à blanc, tous les établissements sont sélectionnés.

3 Spécifiez le numéro de demande.

Le numéro de demande prédéfini correspond au numéro du dernier traitement effectué. Pour un nouveau traitement, remettez cette zone à blanc et appuyez sur Entrée. Le numéro est incrémenté de 1.

4 Appuyez sur Entrée.

5 Spécifiez les paramètres de sélection :

- **Date d'arrêté** – prise en compte des écritures de TVA dont la date d'origine est inférieure ou égale à cette date.
- **Date et heure** – prise en compte des lignes dont la date et l'heure de saisie sont inférieures ou égales à cette valeur.

Les dates et heures sont prédéfinies, en cas de nouvelle demande, à la date du jour, sinon à la date du jour de la demande. Ces valeurs sont modifiables.

6 Spécifiez les autres critères :

- **Date de comptabilisation** – date des OD de TVA générées dans le fichier batch.
- **Cpte contrepartie TVA** – spécifiez le compte et le sous-compte de contrepartie des comptes de TVA collectée sur les débits à générer sur l'OD de TVA.
- **Code journal** – code journal, de type OD, dans lequel sont générées les écritures.
- **Edition provisoire** :
 - « Oui » – édition des listes des écritures prises en compte pour contrôle uniquement avec la mention « Provisoire ».
 - « Non » :
 - Edition des listes.
 - Génération des OD dans le fichier batch des écritures FAN350P2.
 - Marquage des écritures extraites dans l'affectation 2.
- **Edition par pays** :
 - « Oui » – liste de contrôle éditée par code pays sélectionné.
 - « Non » – liste de contrôle éditée globalement pour les pays sélectionnés.
- **Edition de tous les pays** :
 - « Oui » – prise en compte de tous les pays, sans sélection.
 - « Non » – ouverture des champs pour la sélection des pays à prendre en compte, dix au maximum. Pour plus de dix pays, vous devez effectuer plusieurs déclarations.
- **Edition total compte** :
 - « Oui » – édition par société, établissement, pays, type de TVA, code taux et compte.
 - « Non » – édition par société, établissement, pays, type de TVA et code taux.

- **Etat récap par compte :**
 - « Non » – édition du récapitulatif par société, pays et type de TVA seulement.
 - « Oui » – édition du récapitulatif par société, compte, auxiliaire, pays et type de TVA.
- 7 Pour valider la demande, appuyez sur Entrée, et si une sortie fichier est demandée, une fenêtre apparaîtra pour demander :
- Si sortie fichier de type IBM :
- Nom de fichier
 - Bibliothèque
 - Remise à blanc (O/N)
- Si sortie fichier de type csv :
- Nom de fichier
 - Chemin du fichier dans l'IFS
- 8 Pour valider la demande et afficher la fenêtre de soumission du travail, appuyez sur Entrée.
- Si l'édition est définitive et la constante **Intégration batch** du programme PVA300 est définie sur « Oui », spécifiez « Oui » ou « Non » dans ces champs et appuyez sur Entrée :
- Intégration des écritures
 - Avec liste
 - Avec lettrage automatique
- 9 Renseignez les champs de la fenêtre puis, pour soumettre le travail en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Traitement

Pour la déclaration de la TVA sur les débits, ces opérations sont effectuées :

- Les écritures non déclarées dont la date d'origine est inférieure ou égale à la date d'arrêté sont extraites des comptes avec la modalité « TVA collectée sur les débits ».
- Le montant de la TVA de ces lignes est déclaré.
- Les lignes déclarées sont marquées et, si l'édition est définitive, l'OD correspondante est générée.

Le traitement provisoire ou définitif permet d'obtenir ces listes :

- Rappel des paramètres de sélection
- Liste « Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur débits »
- Etats récapitulatifs demandés

Lors de l'édition définitive, en plus de l'édition, ces opérations sont effectuées :

- L'affectation 2 des lignes de TVA déclarées extraites est marquée avec la valeur « TVD », plus un numéro de déclaration affecté automatiquement par établissement, sur cinq caractères.

- Les OD de TVA par société et établissement sont générées dans le fichier des écritures batch (FAN350P2) dans le journal défini en paramètre. La pièce a pour numéro de pièce le numéro de déclaration et comporte ces informations :
 - Lignes avec le CG de TVA sur débits, marquées avec le numéro de déclaration dans d'affectation 2 (« TVDx ») en vue du lettrage des comptes.
 - Ligne avec le CG de contrepartie défini dans la prise de paramètres.

Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur débits (programme PVA360)

La rupture est effectuée par société et établissement, code pays (si demandé) et type de TVA.

Section	Informations restituées
Détail des lignes déclarées, par code TVA (taux et libellé)	Date Numéro de chrono Numéro de pièce Date d'origine Compte et sous-compte du tiers Base hors taxes Montant TVA
Total	Compte, s'il est demandé, par société, établissement, pays, type de TVA, code taux et compte Taux, par société, établissement, pays, type de TVA et taux Code TVA, par société, établissement, pays, type de TVA et code taux Type de TVA, par société, établissement, pays et type de TVA Pays, s'il demandé, par société, établissement et pays Etablissement, par société et établissement Par société

Etat récapitulatif de la TVA sur débits (programme PVA350)

La rupture est effectuée par société, code pays (si demandé) et type de TVA.

Section	Informations restituées
Détail des montants déclarés	Code TVA et taux Base hors taxes Montant TVA
Total	Type de TVA, par société, pays, type de TVA Pays, s'il est demandé, par société et pays Par société

Etat récapitulatif de la TVA sur débits par compte (programme PVA351)

La rupture est effectuée par société, compte, auxiliaire, code pays (s'il est demandé) et type de TVA.

Section	Informations restituées
Détail des montants déclarés	Code TVA et taux Base hors taxes Montant TVA
Total	Type de TVA, par société, compte, auxiliaire, pays et type de TVA Pays, s'il est demandé, par société, établissement, pays Auxiliaire Compte Par société

Déclaration sur récupérations (PVA200)

Accès Menu Préparation de la TVA > Aide à la déclaration > Traitements > Déclaration sur récupérations

Ce traitement consiste à déclarer la TVA déductible sur les débits et les encaissements, c'est-à-dire la TVA enregistrée dans tous les comptes généraux dont la modalité est « TVA déductible ». La TVA est déductible sur les frais généraux, les immobilisations, les paiements de frais généraux et sur les paiements d'immobilisations. Les montants déclarés font l'objet d'une OD de TVA, du compte de contrepartie fourni en paramètre au compte de TVA déductible.

Remarque : Certaines valeurs par défaut peuvent être modifiées via la mise à jour des constantes du programme PVA200.

Pour effectuer la déclaration sur les récupérations, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.
- 2 Spécifiez l'établissement ou, en cas de traitement multi-soumission, un code liste.
Ce champ est facultatif ; s'il est à blanc, tous les établissements sont sélectionnés.
- 3 Spécifiez le numéro de demande.
Le numéro de demande prédéfini correspond au numéro du dernier traitement effectué. Pour un nouveau traitement, remettez cette zone à blanc et appuyez sur Entrée. Le numéro est incrémenté de 1.
- 4 Appuyez sur Entrée.
- 5 Spécifiez les paramètres de sélection :
 - **Date d'arrêt** – prise en compte des écritures de TVA dont la date d'origine est inférieure ou égale à cette date.
 - **Date et heure** – prise en compte des lignes dont la date et l'heure de saisie sont inférieures ou égales à cette valeur.

Les dates et heures sont prédéfinies, en cas de nouvelle demande, à la date du jour, sinon à la date du jour de la demande. Ces valeurs sont modifiables.

6 Spécifiez les autres critères :

- **Date de comptabilisation** – date des OD de TVA générées dans le fichier batch.
- **Cpte contrepart. TVA** – spécifiez le compte et le sous-compte de contrepartie des comptes de TVA collectée sur les débits à générer sur l'OD de TVA.
- **Code journal** – code journal, de type OD, dans lequel sont générées les écritures.
- **Edition provisoire** :
 - « Oui » – édition des listes des écritures prises en compte pour contrôle uniquement avec la mention « Provisoire ».
 - « Non » :
 - Edition des listes.
 - Génération des OD dans le fichier batch des écritures FAN350P2.
 - Marquage des écritures extraites dans l'affectation 2.
- **Edition par pays** :
 - « Oui » – liste de contrôle éditée par code pays sélectionné.
 - « Non » – liste de contrôle éditée globalement pour les pays sélectionnés.
- **Edition de tous les pays** :
 - « Oui » – prise en compte de tous les pays, sans sélection.
 - « Non » – ouverture des champs pour la sélection des pays à prendre en compte, dix au maximum. Pour plus de dix pays, vous devez effectuer plusieurs déclarations.
- **Edition total compte** :
 - « Oui » – édition par société, établissement, pays, type de TVA, code taux et compte.
 - « Non » – édition par société, établissement, pays, type de TVA et code taux.
- **Etat récap par compte** :
 - « Non » – édition du récapitulatif par société, pays et type de TVA seulement.
 - « Oui » – édition du récapitulatif par société, compte, auxiliaire, pays et type de TVA.
- **Constitution fichier** :
 - « Non » – aucune sortie fichier ne sera effectuée.
 - « 1=IBM » – Sortie fichier au format IBM (bibliothèque\fichier).
 - « 2=csv » – Sortie fichier au format csv (chemin/fichier).

7 Pour valider la demande, appuyez sur Entrée, et si une sortie fichier est demandée, une fenêtre apparaîtra pour demander :

Si sortie fichier de type IBM :

- Nom de fichier
- Bibliothèque
- Remise à blanc (O/N)

Si sortie fichier de type csv :

- Nom de fichier
- Chemin du fichier dans l'IFS

- 8 Pour valider la demande et afficher la fenêtre de soumission du travail, appuyez sur Entrée.
- Si l'édition est définitive et la constante **Intégration batch** du programme PVA300 est définie sur « Oui », spécifiez « Oui » ou « Non » dans ces champs et appuyez sur Entrée :
- Intégration des écritures
 - Avec liste
 - Avec lettrage automatique
- 9 Renseignez les champs de la fenêtre puis, pour soumettre le travail en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Traitement

Ce traitement permet de déclarer la TVA déductible sur les débits et sur les encaissements.

Pour la **TVA déductible sur débits**, ces opérations sont effectuées :

- Les écritures non déclarées dont la date d'origine est inférieure ou égale à la date d'arrêté sont extraites des comptes avec ces modalités :
 - TVA déductible Frais généraux
 - TVA déductible Immobilisations
- Le montant de la TVA de ces lignes est déclaré.
- Les lignes déclarées sont marquées et, si l'édition est définitive, l'OD correspondante est générée.

Pour la **TVA déductible sur encaissements**, ces opérations sont effectuées :

- Les factures non déclarées, c'est-à-dire les écritures non déclarées dont la date d'origine est inférieure ou égale à la date d'arrêté, sont extraites des comptes avec ces modalités :
 - TVA déductible sur paiements
 - TVA déductible sur paiements immobilisations
- Le règlement de la ligne TTC de la facture, lettrée et soldée, à la date d'arrêté est vérifié. La ligne est réglée si, sur la ligne de contrepartie du lettrage, ces conditions sont vérifiées :
 - Pour les journaux différents du type « Effets à recevoir », la date d'origine est inférieure ou égale à la date d'arrêté.
 - Pour les journaux de type « Effets à recevoir », la date d'échéance est inférieure ou égale à la date d'arrêté.
- Le montant de la TVA sur paiement des factures réglées et soldées est déclaré.
- Les lignes déclarées sont marquées et, si l'édition est définitive, l'OD correspondante est générée.

Par défaut, sur les constantes du PVA210, ces valeurs sont prises en compte :

- Les OD sont prises en compte dans le traitement au même titre que les factures ou les règlements. Pour les exclure, vous pouvez définir sur « Non » la constante **Avec les journaux d'OD**. Dans ce cas, seules les OD de transfert sont assimilées à des règlements. Les OD de transfert de tiers à tiers sont des écritures enregistrées dans des journaux dont le paramètre

Type d'opération, normalement réservé à la gestion du module de TVA étendue, n'est pas à blanc.

- La date prise en compte par défaut pour la sélection des écritures est la date d'origine, que vous pouvez modifier pour la sélection sur la date comptable.
- Les autres constantes livrées par défaut permettent de gérer la TVA récupérable avec les règles en vigueur, sans gestion du module de TVA étendue.

L'édition provisoire ou définitive permet ces éditions :

- Rappel des paramètres de sélection
- Liste « Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur débits »
- Etats récapitulatifs demandés

Lors de l'édition définitive, en plus de l'édition, ces opérations sont effectuées :

- L'affectation 2 des lignes de TVA déclarées extraites est marquée avec la valeur « TVR », plus un numéro de déclaration affecté automatiquement par établissement, sur cinq caractères.
- Les OD de TVA par société et établissement sont générées dans le fichier des écritures batch (FAN350P2) dans le journal défini en paramètre. La pièce a pour numéro de pièce le numéro de déclaration et comporte ces informations :
 - Lignes avec le CG de TVA déductible, marquées avec le numéro de déclaration dans l'affectation 2 (« TVRx ») en vue du lettrage des comptes.
 - Ligne avec le CG de contrepartie défini dans la prise de paramètres.

Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur débits (programme PVA260)

La rupture est effectuée par société et établissement, code pays (s'il est demandé), secteur (code statistique du prorata de TVA) et type de TVA.

Section de détail des lignes déclarées, par code TVA (taux et libellé)

Colonne	Description
Date	
N° chrono	
N° de pièce	
Date d'origine	
Compte et sous-compte du tiers	
Base initiale	Base HT – si le prorata de TVA est géré, le montant recalculé correspond au montant HT saisi avant réintégration de la TVA non déductible.
Base Hors taxes proratisée	Montant de TVA – si le prorata de TVA est géré, le montant recalculé correspond au montant de TVA saisi avant déduction du montant de la TVA non déductible réintégré dans la base HT.

Taux prorata	« 100,00 » sans gestion d'un prorata de TVA déductible. En cas de gestion des prorata, pourcentage de récupération associé au secteur (code statistique).
TVA globale	TVA déductible figurant dans le compte. Si le prorata de TVA est géré, c'est le montant après application du prorata de déduction.
TVA déjà déclarée	Non renseigné – ce montant est alimenté uniquement si la gestion du module de TVA étendue est activée.
TVA restant à déclarer	Différence entre la TVA globale et la TVA déjà déclarée.
Base HT recalculée	Même montant que la base initiale sans gestion de prorata de déduction. Base HT recalculée correspondant à la TVA réellement déductible en cas de gestion des prorata.
TVA à déclarer	Ce montant déclaré peut être différent de la TVA restant à déclarer si la gestion du module de TVA étendue est activée.
Taux récupéré	« 100% » dans la législation actuelle – règle par défaut des constantes du PVA210.

Section de totalisation

Colonne	Description
Compte	S'il est demandé, par société, établissement et compte
Taux	Par société, établissement, pays, secteur, type de TVA et taux
Code TVA	Par société, établissement, pays, secteur, type de TVA et code taux
Type de TVA	Par société, établissement, pays, secteur et type de TVA
Secteur	Par société, établissement, pays et secteur
Pays	S'il est demandé, par société, établissement et pays
Etablissement	Par société et établissement
Par société	

Etat récapitulatif de la TVA Récupérable (programme PVA250)

La rupture est effectuée par société, établissement, code pays (si demandé), secteur (code statistique prorata) et type de TVA.

Section des montants déclarés

Colonne	Description
Code TVA et taux	

Base Hors taxes recalculée	Identique au montant saisi sans gestion des proratas de récupération.
Montant TVA à déclarer	Montant figurant dans le compte de TVA.
Base initiale	Identique à la base HT recalculée sans gestion des proratas de récupération. En cas de gestion des proratas, la base d'origine est recalculée avant la réintégration de la TVA non déductible.
Taux de prorata	« 100% » : sans gestion des proratas. En cas de gestion de prorata : pourcentage de récupération du secteur (code statistique).

Section de totalisation

Informations restituées	Description
Type de TVA	Par société, établissement, pays, secteur et type de TVA
Secteur	Par société, établissement, pays et secteur
Pays	S'il est demandé, par société, établissement et pays
Etablissement	Par société et établissement
Par société	Par société

Etat récapitulatif de la TVA Récupérable par compte (programme PVA251)

La rupture est effectuée par société, établissement, compte, auxiliaire, code pays (s'il est demandé), secteur et type de TVA.

Section de détail des montants déclarés

Colonne	Description
Code TVA et taux	
Base hors taxes recalculée	Identique au montant saisi sans gestion des proratas de récupération.
Montant TVA à déclarer	Montant figurant dans le compte de TVA.
Base initiale	Identique à la base HT recalculée sans gestion des proratas de récupération. En cas de gestion des proratas, la base d'origine est recalculée avant la réintégration de la TVA non déductible.
Taux de prorata	« 100% » : sans gestion des proratas. En cas de gestion de prorata : pourcentage de récupération du secteur (code statistique).

Section de totalisation

Colonne	Description
Type de TVA	Par société, établissement, compte, pays, secteur et type de TVA
Secteur	Par société, établissement, compte, auxiliaire, pays et secteur
Pays	S'il est demandé, par société, établissement, compte, auxiliaire et pays
Auxiliaire	Par société, établissement, compte et auxiliaire
Compte	Par société, établissement et compte
Etablissement	Par société et établissement
Société	Par société

Déclaration des bases exonérées (PVA400)

Accès Menu Préparation de la TVA > Aide à la déclaration > Traitements > Déclaration des exonérées'

Par définition, les pièces exonérées ne contiennent pas de compte de TVA. Aussi, en vue de la déclaration des bases exonérées, les comptes de HT dont le code taux est exonéré, 0% doivent être extraits par le programme.

Ce traitement permet d'extraire les bases par code taux de TVA. Ce traitement est dédié à la déclaration des bases exonérées, mais peut être utilisé à d'autres fins.

Vous pouvez spécifier les paramètres de sélection, codes taux et comptes à traiter, en fonction du résultat attendu.

Remarque : Certaines valeurs par défaut peuvent être modifiées via la mise à jour des constantes du programme PVA400.

Pour effectuer la déclaration sur les bases exonérées, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.
- 2 Spécifiez l'établissement ou, en cas de traitement multi-soumission, un code liste.
Ce champ est facultatif ; s'il est à blanc, tous les établissements sont sélectionnés.
- 3 Spécifiez le numéro de demande.
Le numéro de demande prédéfini correspond au numéro du dernier traitement effectué. Pour un nouveau traitement, remettez cette zone à blanc et appuyez sur Entrée. Le numéro est incrémenté de 1.
- 4 Appuyez sur Entrée.
- 5 Spécifiez les paramètres de sélection :
 - **Compte** – spécifiez une plage de codes de comptes et de sous-comptes généraux HT soumis à la TVA à sélectionner.

- **Date** – spécifiez une plage de dates d'origine des écritures à extraire.
- **Date et heure** – prise en compte des lignes dont la date et l'heure de saisie sont inférieures ou égales à cette valeur.

Les dates et heures sont prédéfinies, en cas de nouvelle demande, à la date du jour, sinon à la date du jour de la demande. Ces valeurs sont modifiables.

6 Spécifiez les autres critères :

Champ–Description

- **Edition provisoire :**
 - « Oui » – édition des listes des exonérées à déclarer pour contrôle uniquement avec la mention « Provisoire ».
 - « Non » :
 - Edition de la liste des bases exonérées déclarées.
 - Marquage des écritures déclarées dans l'affectation 2.
- **Edition par pays :**
 - « Oui » – liste de contrôle éditée par code pays sélectionné.
 - « Non » – liste de contrôle éditée globalement pour les pays sélectionnés.
- **Edition de tous les pays :**
 - « Oui » – prise en compte de tous les pays, sans sélection.
 - « Non » – ouverture des champs pour la sélection des pays à prendre en compte, dix au maximum. Pour plus de dix pays, vous devez effectuer plusieurs déclarations.
- **Edition de tous les codes :**
 - « Oui » : édition des bases quel que soit le code taux de TVA.
 - « Non » : ouverture des champs de taux à prendre en compte, cinq au maximum. Pour plus de cinq taux, vous devez effectuer plusieurs déclarations.

Dans tous les cas, les codes de TVA européenne de services, réservés à la DES, sont systématiquement exclus par le traitement.

7 Pour valider la demande, appuyez sur Entrée, et si une sortie fichier est demandée, une fenêtre apparaîtra pour demander :

Si sortie fichier de type IBM :

- Nom de fichier
- Bibliothèque
- Remise à blanc (O/N)

Si sortie fichier de type csv :

- Nom de fichier
- Chemin du fichier dans l'IFS

8 Pour valider la demande et afficher la fenêtre de soumission du travail, appuyez sur Entrée.

- 9 Renseignez les champs de la fenêtre puis, pour soumettre le travail en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Traitement

Pour la déclaration des bases exonérées, ces opérations sont effectuées :

- Les écritures des comptes sélectionnées sont extraites en fonction de ces critères :
 - La date est comprise dans la période de dates d'origine sélectionnée.
 - L'affectation 2 ne commence pas par « TVX » ni par « TVS ».
 - Le code taux de TVA correspond à un code sélectionné, sauf pour les codes taux de TVA européenne de services.
- Les lignes déclarées si l'édition est définitive sont marquées avec la valeur « TVX », plus un numéro de déclaration affecté automatiquement par établissement, sur cinq caractères.

Le traitement provisoire ou définitif permet d'obtenir les listes :

- Rappel des paramètres de sélection
- Liste « Etat de préparation à la déclaration de la TVA sur débits »
- Etats récapitulatifs demandés

Etat de déclaration des exonérées (programme PVA415)

La rupture est effectuée par société, établissement, code pays (si demandé), code taux de TVA et taux de TVA.

Section	Informations restituées
Détail des lignes déclarées, par code TVA (taux et libellé)	Compte et sous-compte Date comptable Numéro de pièce Date d'origine Libellé de la pièce TTC calculé, à partir du montant et taux de TVA de la ligne Hors taxe Montant de la ligne Tva calculée, à partir du montant et taux de TVA de la ligne
Total	Taux, par société, établissement, pays, code taux de TVA et taux Code TVA, par société, établissement, pays, et code taux de TVA Pays, s'il est demandé, par société, établissement et pays Etablissement, par société et établissement Par société

Gestion des écritures batch & Lettrage

Si la gestion des écritures batch n'est pas effectuée lors des déclarations définitives, vous devez intégrer les OD de TVA dans l'historique comptable. Pour cela, utilisez la fonctionnalité **Gestion des écritures batch**. Consultez le document *Traitements batch*.

Une fois les écritures intégrées en comptabilité, vous pouvez lettrer automatiquement les comptes de TVA, TVA déductible et TVA collectée, sur relevé – affectation 2. Pour cela, utilisez la fonctionnalité **Lettrage automatique par pièce/relevé**. Consultez le document *Traitements batch*.

Justificatif des comptes de TVA (PVA500)

Accès Menu Préparation de la TVA > Aide à la déclaration > Traitements > Justificatif des comptes de TVA

Les comptes de TVA sur débit, avec la modalité « Débits et Factures », sont faciles à justifier puisqu'ils sont logiquement soldés à la fin du mois après déclaration. Toute facture ou tout avoir enregistré dans le compte de TVA sur débit à fin « P » figure dans la déclaration de « P » et dans l'OD qui en découle.

En revanche, les comptes de TVA sur encaissements, avec les modalités « encaissement », « paiement » ou « règlement », sont plus difficiles à justifier. En effet, la déclaration ne dépend plus de la facture, mais de son règlement. Toutes les factures enregistrées dans le compte de TVA sur encaissements à fin « P » ne figurent pas forcément dans la déclaration de « P ».

A une date donnée, quand toutes les déclarations sont terminées et les OD en découlant comptabilisées, la fonctionnalité de justificatif des comptes de TVA permet d'effectuer ces opérations :

- Justifier le solde des clients et fournisseurs ainsi que le solde des comptes de TVA sur les encaissements.
- Produire deux états en plus du rappel de la sélection :
 - Etat détaillé des écritures des tiers clients et fournisseurs ventilées dans différentes colonnes en fonction de leur nature, dont une réservée aux montants de TVA sur encaissements. Le total du tiers est à rapprocher de celui de la balance auxiliaire.
 - Etat de centralisation des comptes de TVA sur encaissements, à rapprocher du solde des comptes dans la balance.

Pour éditer le justificatif des comptes de TVA, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.
- 2 Spécifiez l'établissement ou, en cas de traitement multi-soumission, un code liste.
Ce champ est facultatif ; s'il est à blanc, tous les établissements sont sélectionnés.
- 3 Spécifiez le numéro de demande.

Le numéro de demande prédéfini correspond au numéro du dernier traitement effectué. Pour un nouveau traitement, remettez cette zone à blanc et appuyez sur Entrée. Le numéro est incrémenté de 1.

- 4 Appuyez sur Entrée.
 - 5 Spécifiez les paramètres de sélection :
 - **Date d'arrêté** – prise en compte des pièces dont la date comptable est inférieure ou égale à cette date à analyser.
 - **Compte** – spécifiez une plage de codes de comptes et de sous-comptes de tiers TTC.
 - **Traitement sur 2 exercices** :
 - « Oui » – prise en compte des écritures de l'exercice de l'environnement (exercice en cours) et de l'exercice précédent s'il est ouvert.
 - « Non » – prise en compte des écritures de l'exercice de l'environnement seulement.
 - **Edition date** – spécifiez le type de date à imprimer dans l'état : « Comptable », « Origine », « Gestion ».
 - **Totalisation seule** :
 - « Oui » – édition des lignes **Total** seulement dans le justificatif des comptes de TVA par tiers seulement.
 - « Non » – édition du détail des écritures prises en compte par tiers.
 - **Constitution fichier** :
 - « Non » – aucune sortie fichier ne sera effectuée.
 - « Oui » – Sortie fichier au format IBM (bibliothèque\fichier).
 - 6 Pour valider la demande, appuyez sur Entrée, et si une sortie fichier est demandée, une fenêtre apparaîtra pour demander :

Si sortie fichier de type IBM :

 - Nom de fichier
 - Bibliothèque
 - Remise à blanc (O/N)

Si sortie fichier de type csv :

 - Nom de fichier
 - Chemin du fichier dans l'IFS
 - 7 Dans la fenêtre de soumission du travail, spécifiez les informations requises.
 - 8 Pour soumettre le travail en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.
- N.B** : la sortie fichier peut se faire en détail et en récap et indépendamment l'une de l'autre.

Traitement

En fonction des paramètres de sélection, les écritures clients et fournisseurs, des CG de type clients ou fournisseurs, sont extraites par le programme. Les écritures extraites sont analysées et prises en compte ou non dans le justificatif.

Ces écritures sont prises en compte :

- Factures et OD lettrées à la date d'arrêté :
 - Non échues
 - Echues et lettrées avec un effet non échue – la date d'échéance de la contrepartie du lettrage est lue. Si cette date est enregistrée dans un journal d'effet et non échue, la ligne de la facture est prise en compte.
- Ecritures non lettrées.

Les écritures prises en compte sont restituées dans ces états :

- 1 Etat justificatif des comptes de TVA par tiers où les écritures sont ventilées dans les différentes colonnes (programme PVA520PR).
- 2 Etat récapitulatif de justification des comptes de TVA (programme PVA530).

Etat justificatif des comptes de TVA (programme PVA520)

La rupture est effectuée par société, établissement et comptes (clients ou fournisseurs).

Détail des lignes déclarées

Colonne	Description
Numéro de tiers, client ou Fournisseur et libellé	
Pièce	Numéro, libellé et date de pièce, selon la sélection.
Montant des autres crédits non lettrés, pour les fournisseurs Montant des autres débits non lettrés, pour les clients (colonne A)	Fournisseurs : montants des crédits enregistrés dans des journaux différents des journaux achats et ventes. Clients : montants des débits enregistrés dans des journaux différents des journaux achats et ventes. Les lignes figurant dans cette colonne n'alimentent pas la colonne TVA. Ces colonnes peuvent contenir des règlements non lettrés ou des OD par exemple, même si l'OD est saisie comme une facture avec CG de TVA sur encaissements.
Montant des achats ou ventes sur encaissements non lettrés' (colonne B)	Factures non lettrées contenant un compte de TVA sur encaissements figurant dans la colonne TVA.
Montant des effets non échus des achats ou ventes sur encaissements (colonne C)	Effets non échus lettrés avec des factures non lettrées contenant un compte de TVA sur encaissements figurant dans la colonne TVA.
Code et montant de TVA (colonne D)	TVA sur encaissements, correspondant aux deux colonnes précédentes.
Montant des autres débits non lettrés, pour les fournisseurs Montant des autres crédits	Fournisseurs : montants des débits enregistrés dans des journaux différents des journaux achats et ventes. Clients : montants des crédits enregistrés dans des journaux différents des journaux achats et ventes. Les lignes figurant dans cette colonne n'alimentent pas la

non lettrés pour les clients (colonne E)	colonne TVA. Ces colonnes peuvent contenir des règlements non lettrés ou des OD par exemple, même si l'OD est saisie comme une facture avec CG de TVA sur encaissements.
Montant des 'Autres achats ou Ventes non lettrés' (colonne F)	Cas des factures non lettrées contenant des comptes de TVA au régime des débits.

Total pour chaque colonne

Colonne	Description
Tiers et	Avec le récapitulatif du tiers, soit son solde dans la balance auxiliaire à la date d'arrêté. Ce montant devrait être égal au total des colonnes A, B, E et F.
Compte général	
Etablissement	
Société	Si tous les établissements sont demandés.

Etat récapitulatif de justification des comptes de TVA (programme PVA530)

La rupture est effectuée par société et établissement.

Section	Informations restituées
Montant des comptes de TVA sur encaissements	Numéro du compte et du sous-compte de TVA et intitulé Code taux et taux de TVA Facture sur encaissements non lettrés Facture sur encaissements, effets non échus Montant de la TVA associée
Total	Etablissement Société, si tous les établissements sont demandés

Le total de la colonne **Montant de TVA associée** identique dans les deux états (programmes PVA520PR et PVA530PR) doit correspondre au solde du compte de TVA dans la balance.

Les éventuels écarts révéleraient des anomalies d'exploitation, par exemple :

- Une facture avec de la TVA sur encaissement est saisie à tort dans un journal d'OD.
Le montant TTC figure dans le solde du tiers, dans la colonne **Autres débits ou crédits non lettrés** alors que la TVA ne figure pas dans la colonne **TVA associée**.
- Un chèque enregistré après la déclaration, sur une période déclarée, lettre et solde une facture contenant une TVA sur encaissement.
La facture lettrée et soldée à l'édition du justificatif n'est plus éditée dans l'état alors que la TVA est toujours dans le compte, non déclarée, non marquée. Cette TVA sera prise en compte dans la prochaine déclaration. Logiquement, si les périodes sont clôturées régulièrement, ce cas ne devrait pas se produire, la TVA à fin de période étant déclarée dans le courant du mois suivant.